



Réf. Farde e-Assemblées : 2502694

N° OJ : 44

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : TV/2022/198/EV.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'association "Jeunes Européens Fédéralistes" visant la gestion et l'entretien d'un banc de couleur bleue dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Vu la demande de l'association "Jeunes Européens Fédéralistes" faite auprès du Département des Travaux de Voirie de pouvoir peindre en bleu (couleur du drapeau représentant l'Union européenne), un banc déjà présent dans le Parc Léopold, en commémoration à l'ancien président du Parlement Européen, Mr David Sassoli ;

Vu l'accord du Collège, donné en séance du 2 juin 2022, à ce sujet, et que cette demande a été acceptée considérant que la démarche a pour objectif de rapprocher et de sensibiliser les jeunes sur les thèmes européens de citoyenneté et respect du bien commun ;

Considérant que suite à la mise en œuvre du projet, il y a lieu de définir avec précision les engagements et responsabilités respectifs de la Ville de Bruxelles et de l'association précitée concernant la gestion et l'entretien du banc de couleur bleue, dans l'espace public situé parc Léopold ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins:

ARRETE:

Article unique: La convention n° TV/2022/198/EV entre la Ville de Bruxelles et l'association Young European Society visant la gestion et l'entretien d'un banc de couleur bleue dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold, est adoptée.

Annexes :